

## **Il y a 80 ans : la déclaration de guerre et l'arrivée à Aigurande des évacués strasbourgeois. Petite histoire des baraquements.**

**LA DECLARATION DE GUERRE DE SEPTEMBRE 1939** : Lorsque, le 1<sup>er</sup> septembre 1939, le gouvernement français décréta la mobilisation générale – prélude à la déclaration de guerre du 3 septembre –, il décida de mettre à exécution le plan, préparé depuis plusieurs années, d'évacuation des zones frontalières susceptibles d'être le théâtre d'opérations militaires. Neuf départements<sup>1</sup> du Sud-Ouest, dont l'Indre, furent sollicités pour accueillir les personnes évacuées d'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et de Moselle. Dans ces trois départements, environ 600 000 personnes résidant près de la frontière allemande, se virent contraintes, avec un préavis très court d'un ou deux jours, de quitter leur domicile. Deux solutions s'offraient à elles :

- soit elles partaient par leurs propres moyens vers la destination de leur choix (à condition, bien sûr, que leur moyen de locomotion ne fut pas réquisitionné pour les besoins de l'armée)
- soient elles se présentaient, avec un bagage limité à 30 kg/personne (dont 4 jours de vivres), au lieu fixé par les autorités, pour être acheminées par train vers le Sud-Ouest : 365 000 personnes partirent par chemin de fer.

Imaginez un instant que cela vous arrive demain : vous êtes priés de quitter votre maison pour une destination inconnue, avec seulement une valise et un casse-croûte pour le voyage : comment réagiriez-vous ?

En septembre 1939, il n'y avait pas le choix et l'on vit, en France, deux mouvements de population ranimer le souvenir douloureux de la Grande Guerre, qui avait affecté presque toutes les familles et s'était terminée un peu plus de vingt ans auparavant. Tandis que les jeunes hommes français mobilisés rejoignaient leur lieu d'affectation, les frontalières et frontaliers de tous âges partaient vers une destination bien souvent inconnue pour eux. Je dis bien de tous âges : un ami strasbourgeois né le 31 août 1939, me racontait, la semaine dernière, qu'il est parti, nourrisson de deux jours, avec toute sa famille en Dordogne.

**L'ACCUEIL DE MILLIERS DE PERSONNES « REPLIEES »** : Dans chaque département d'accueil, pour faire face à ces arrivées massives, une organisation fut mise en place sous la direction du préfet, avec un service des réfugiés en liaison avec le service central des réfugiés du Ministère de l'Intérieur. Dans les communes, les maires durent faire appel à toutes les ressources disponibles en matière de logement : locaux communaux mais aussi appel aux « sentiments d'humanité » des habitants pour héberger chez eux les réfugiés ; en dernier ressort, les maires avaient la possibilité de réquisitionner des habitations disponibles, si nécessaire. Les Ingénieurs responsables des subdivisions du Service Vicinal que l'on a nommé plus tard l'administration des Ponts et Chaussées, et aujourd'hui celle de l'Equipement, étaient chargés du contrôle et de l'assistance des maires dans ce domaine.

Dans l'Indre, le préfet, Monsieur GRIMAL (bien connu à Cluis où il avait une résidence familiale) recensait 14 571 réfugiés arrivés à la date du 8 octobre 1939, sans compter le

---

<sup>1</sup> Dordogne, Haute-Vienne, Indre, Lot-et-Garonne, Gers, Landes, Vienne, Charente, Charente-Inférieure. Mais les entreprises et institutions ont été dispersées un peu partout en France ; ainsi, de Strasbourg, l'Université est partie à Clermont-Ferrand, la Mairie à Périgueux, la Manufacture des tabacs à Châteauroux, etc.

personnel et leur famille de la Manufacture des Tabacs de Strasbourg repliés à Châteauroux (environ 5 000 personnes).

A Aigurande, le maire, Monsieur Firmin AUCLAIR, avait enregistré, les 21 et 22 septembre, l'arrivée en gare de 843 personnes. Elles étaient originaires de Strasbourg, en majorité du quartier populaire de la Krutenau. Elles étaient parties début septembre de leur ville, dans des wagons à marchandises ou à bestiaux – vous savez : ceux sur lesquels était inscrit : « Hommes 40 à 48 – Chevaux 8 »-. Sur le plancher avait été disposée de la paille et c'était parti pour un périple, éprouvant, en particulier pour les plus âgées, de plusieurs jours. Les évacués arrivés à Aigurande ont ainsi voyagé trois semaines après avoir fait étape d'abord près de Bruyères, dans les Vosges, où ils passèrent plusieurs jours, puis à Périgueux où il n'y avait plus de place pour les accueillir. Le train les conduisit alors à Paris d'où ils furent dirigés vers Bourges, puis Châteauroux, La Châtre et enfin Aigurande !

Dans une note du 27 octobre adressée au Préfet de l'Indre, M. AUCLAIR dressait le bilan suivant pour la répartition de ces 843 personnes :

- 100 accueillies à Crevant
- 99 à Saint-Denis-de-Jouhet
- 55 parties en dehors du canton
- 4 décédées : eh oui ! les personnes âgées n'ont pas toutes supporté le voyage.
- 585 hébergées à Aigurande (dans un premier temps uniquement chez des particuliers).

Aigurande, où le recensement de 1 936 avait dénombré 2 257 habitants, vit donc sa population augmenter de 25% (moins, il est vrai, tous les hommes partis à l'armée début septembre).

A Aigurande, comme dans l'ensemble des départements du Sud-Ouest concernés, un aussi grand nombre de réfugiés fut accueilli avec bonne volonté, et beaucoup d'Aigurandais firent preuve d'un grand dévouement. Mais les logements proposés n'étaient pas toujours des meilleurs ; le confort des habitations, bien souvent rurales, y était généralement inférieur à celui que l'on trouvait en Alsace : ainsi, Aigurande n'était pas encore dotée de l'eau courante ni du tout-à-l'égout. Ce fut donc pour ces réfugiés un dépaysement complet ; ajoutons à l'hébergement dans des conditions parfois sommaires, l'inquiétude pour leurs biens abandonnés en partant de chez eux et, pour beaucoup, les problèmes de langue (leur langue maternelle était généralement l'alsacien et les personnes qui avaient grandi pendant la période allemande, de 1870 à 1918, n'avaient pas appris le français à l'école). Dans le numéro de septembre 2009 de « Saisons d'Alsace », consacré à l'évacuation de septembre 1939, Dominique JUNG souligne le traumatisme que fut pour beaucoup ce déplacement forcé et écrit : « évacuer est une injonction terrible. Evacuer, c'est faire le vide. Pourquoi ? Pour que la guerre s'installe là où vous aviez vos habitudes. Parce que la guerre va inévitablement submerger votre ville ou votre village ».

Les mesures prises par le gouvernement en faveur des évacués furent, entre autres :

-paiement aux municipalités pour faire face aux frais d'hébergement (logement, soins et subsistance) d'une allocation journalière de dix francs (l'équivalent de 5 euros d'aujourd'hui) par adulte et six francs par enfant de moins de 16 ans. Cette allocation était réservée aux personnes sans ressource et n'était pas cumulable avec les pensions, indemnités de chômage, etc. Et les réfugiés étaient incités à trouver une activité salariée

(pour laquelle ils conservaient le régime alsacien-lorrain d'assurance sociale) pour subvenir à leurs besoins et diminuer d'autant les frais à la charge de l'état.

-fournitures scolaires pour les enfants évacués : jusqu'à concurrence de 70 francs/an/enfant (soit 35 euros d'aujourd'hui)

-facilités accordées aux évacués qui en firent la demande pour aller récupérer des effets personnels dans leur logement abandonné.

-fête de Noël pour les enfants

-facilités accordées aux soldats pour venir passer leur permission avec leur famille là où elles avaient été accueillies.

-crédits ouverts pour l'amélioration de l'habitat : aménagement des locaux ruraux mis à la disposition des réfugiés et construction de « baraques » (ou baraquements).

Quelques mots, maintenant, sur la construction des baraques qui concerna Aigurande.

**LA CONSTRUCTION DE BARAQUES :** L'objectif était de construire, pour une dépense supportable pour le budget national, des baraques susceptibles de loger une partie des réfugiés pendant plusieurs mois. Il fut décidé de normaliser ces constructions : elles devaient mesurer 30 m de long sur 6 m de large. Des baraques de bois furent commandées, mais lorsque l'armée fit valoir que le bois devait être en priorité réservé à la défense nationale, il fut décidé de construire en moellons.

Ces baraques devaient être construites de préférence sur des terrains appartenant à l'Etat ou aux Communes et, si de telles parcelles n'étaient pas disponibles, il était conseillé que la commune en achète une. En dernier ressort, on faisait appel à la réquisition.

**Dans l'Indre :** les consignes furent de diviser chaque baraque en 7 compartiments familiaux de 6 m x 4,28 m pourvus chacun d'une porte et de deux fenêtres. Au total, 120 baraques furent édifiées réparties dans 29 communes :

-20 baraques de bois, fournies par les entreprises Serve à Neuvic en Corrèze et Lecorché à Vertaizon dans le Puy de Dôme.

-100 baraques en moellons dont les charpentes, planchers, portes, fenêtres et volets furent fournies par l'entreprise Didierjean à Charmes dans les Vosges.

Chacun des logements d'environ 24 m<sup>2</sup> créé dans les baraques fut meublé : poêle, lits + literies, placard, table, chaises ou bancs, évier, vaisselles, etc.

**A Aigurande :** en l'absence d'autre solution, il fut décidé d'utiliser une parcelle de 3 223 m<sup>2</sup> proche de la gare : c'était le long trapèze de 157 m x 20,5 m environ, qui s'étendait entre la route de Bonnat et les Abattoirs Régionaux du Centre et sur lequel nous nous trouvons. Il appartenait à M. Paul DELAGE, 60 ans, agriculteur et ancien combattant de 1914/18. Il lui fut proposé de vendre son terrain à la commune : il accepta, mais pour un prix jugé nettement prohibitif. Le temps était compté et, en l'absence d'accord avec le propriétaire, il fut décidé de réquisitionner le terrain : l'ordre de réquisition de propriété fut signé par le préfet le 12 décembre 1939 et les travaux commencèrent le 5 janvier 1940, sous la direction de M. GRAULIERE, ingénieur responsable de la subdivision d'Aigurande du Service Vicinal (l'agent voyer). Un chemin empierré de 4 m de large fut construit sur toute la longueur du terrain le long duquel furent érigés cinq baraquements : deux en bois, (les plus proches de la route de Bonnat), et trois en moellons. Il ne reste plus qu'un baraquement en

moellons que vous pourrez regarder tout à l'heure, si la météo nous en laisse le loisir. Au milieu du terrain, un petit bâtiment faisait office de WC et buanderie pour l'ensemble des 35 logements. Vous pourrez également regarder, sous la ramée, la copie du plan dressé par M. GRAULIERE.

**LA VIE DES REFUGIES A AIGURANDE** : Aigurande fut encore sollicitée lors du déclenchement des hostilités en mai et juin 1940 (période de la débâcle de l'armée française face à l'armée allemande qui envahit une grande partie de la France), pour accueillir les populations chassées de leurs foyers du fait des opérations militaires (bombardements, etc.). Nous n'avons pas de données précises à ce sujet. Aigurande a également accueilli des réfugiés juifs qui pensaient être en sécurité au Sud de la ligne de démarcation : la déportation, en février 1943, de 15 d'entre eux, apportera un cruel démenti à leur espoir.

Après la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, entre le gouvernement de PETAIN et le gouvernement allemand d'HITLER, les évacués d'Alsace-Moselle qui le désiraient furent autorisés à rentrer chez eux en septembre et octobre 1940. Nous n'avons pas non plus de données à ce sujet, mais des estimations font état d'environ 2/3 des évacués repartis : une mauvaise surprise les attendait à leur retour en Alsace, annexée de fait par l'Allemagne nazie, à l'encontre du droit international. Je cite encore Dominique JUNG dans Les Saisons d'Alsace : « Le retour d'une partie des évacués, après l'été 1940, sera sinistre. Les flonflons des fanfares allemandes chargées de l'accueil en gare de Strasbourg ne font pas longtemps illusion ; la nasse nazie se refermera très vite. » Quelques exemples de ce que Dominique JUNG appelle la nasse nazie : refoulement de toutes les personnes juives et de celles dont le nom ne garantissait pas une origine alsacienne ou mosellane certaine ; obligation – sous peine de sanctions- de parler allemand, de faire le salut nazi, de germaniser prénom et nom ; enrôlement de force dans l'armée allemande de tous les jeunes hommes ; beaucoup de jeunes femmes durent partir sur des chantiers de travail en Allemagne, etc.

Les évacués restés à Aigurande se sont intégrés à la vie locale, la plupart des jeunes hommes sont entrés dans la Résistance et se sont enrôlés dans le maquis.

Un couple de Strasbourgeois fut hébergé dans ma famille, et mes premières paroles furent bilingues : alsacien et français. Mais ils repartirent chez eux dès que cela leur fut possible, pendant l'automne 1940, et mon expérience polyglotte tourna court. Pas entièrement toutefois car une strasbourgeoise célibataire hôte d'une famille au Pavillon, était devenue une amie de ma mère, et, ma nounou sous l'appellation de "Tata Anne".

Après la libération, Tata Anne est rentrée dans sa chère ville de Strasbourg. Chaque année à Noël, elle m'envoyait un cadeau : un livre sur l'Alsace ou bien une petite marqueterie ; je les ai pieusement conservés. Ils étaient toujours accompagnés d'une carte postale avec des Alsaciens en costumes traditionnels sur laquelle elle écrivait : « j'aimerais tant que Petit Jean voie un jour notre belle cathédrale ! ». J'étais déjà bien préparé à devenir Strasbourgeois.

La plupart des réfugiés restés à Aigurande pendant la guerre sont retournés en Alsace après la libération, en 1945 ou 1946, tandis que quelques-uns, en particulier parmi ceux qui y avaient fondé une famille, se sont établis dans notre contrée.

**LES BARAQUEMENTS D'AIGURANDE** : Les 35 logements créés dans les baraquements furent attribués à des familles réfugiées. Nous n'avons pas retrouvé d'archives concernant les habitants des baraquements, mais nous en connaissons quelques-uns comme les familles

BERNAUER, BILGER, CVANG, STROBBE, ZIMBERGER<sup>2</sup>,... dont la vie y a été marquée par son lot d'angoisses et de chagrins, mais aussi de mariages, naissances et autres moments plus heureux. Elles ont presque toutes des représentants à cette commémoration ; je suis heureux de les saluer.

**Les baraquements de bois**, tous aujourd'hui disparus, devinrent provisoirement un cinéma. Puis, vendus par l'Etat à M. Delage le 30 mai 1949, ils furent loués pour être utilisés de façon temporaire (toléré par l'administration car les conditions de sécurité étaient loin d'y être respectées...) par M. Yvernault qui y démarra un atelier de confection (les futurs établissements Veyrier) en attendant la construction des ateliers de la route de Dun.

**Les baraquements en moellons** : au fur et à mesure du départ des réfugiés, une partie (3 pièces) fut occupée par les bureaux de la subdivision du service vicinal (dirigée par M. GRAULIERE) sur la base d'un bail de dix ans conclu avec l'Office Départemental des Anciens Combattants. Une partie des autres logements était louée, pour une somme modique, à des personnes modestes. M. GRAULIERE avait préparé, en mars 1957, un projet de regroupement, sur le terrain des baraquements, de sa subdivision : il suggérait l'acquisition par le département de la parcelle de M. Delage sur laquelle son service aurait, au fur et à mesure du départ des locataires, détruit les baraquements de bois et aménagé les baraquements en dur pour abriter, à côté de ses bureaux, l'ensemble de son matériel qui était alors entreposé sur un autre terrain devenu trop petit. Ce projet, qui présentait plusieurs avantages, était soutenu par la hiérarchie de M. GRAULIERE ; il semble qu'il fût torpillé par quelques élus locaux, et en particulier le Docteur Fontaine, Conseiller Général (avec lequel M. GRAULIERE n'entretenait pas des relations des plus cordiales...). Le service vicinal a fini par s'installer ailleurs, les locataires des logements, devenus progressivement insalubres, ont également quitté les lieux et il ne reste plus aujourd'hui qu'un seul baraquement, appelé à disparaître car il est en très mauvais état.

**LE FEUILLETON COURTELINESEQUE DU CONTENTIEUX ENTRE M. DELAGE ET L'ETAT** : Nous avons vu que le Préfet de l'Indre avait, le 12 décembre 1939, signé un ordre de réquisition de propriété du terrain de M. Paul DELAGE ; lorsque l'on vint lui présenter ce document, le 20 décembre, M. Delage déclara qu'il refusait cette réquisition et demanda que sa parcelle lui soit achetée au prix de 50 000 francs. Ce montant exigé équivaut à environ 24 000 euros d'aujourd'hui (soit 76 000 euros/hectare). Le terrain, alors, valait plus cher qu'aujourd'hui, mais tout de même nettement en dessous des exigences de Monsieur DELAGE. L'Administration des Domaines évalua, par comparaison avec des ventes faites récemment dans le secteur, le terrain à 25 000 francs (environ 12 000 euros d'aujourd'hui, soit 38 000 euros/hectare) qui furent proposés à M. Delage qui refusa et maintint sa demande de 50 000 francs. Ce fut le début d'un long feuilleton courtelinesque qui dura vingt ans, dans lequel M. Delage eut le soutien actif de son fils Paul-Charles, dit Pierre (et connu à Aigurande sous ce dernier prénom). Pierre avait été mobilisé en septembre 1939, et fut fait prisonnier lors de la débâcle de mai/juin 1940.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette longue procédure, durant laquelle les différentes institutions concernées : administrations, élus locaux, tribunal civil de La Châtre, tribunal administratif de Limoges,... ne réussirent pas à s'entendre pour résoudre le différend. Pour résumer, disons que Messieurs Delage père et fils écrivirent en janvier 1940 au Ministre de l'Intérieur et au Préfet pour se plaindre du mauvais traitement infligé à un ancien combattant, père d'un fils mobilisé. Le Préfet suggéra à la commune d'Aigurande

---

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le recueil de témoignages publié par l'ASPAig : « Aigurande pendant la guerre de 1939/45 »

l'achat du terrain, ce qui devait permettre de rendre la collectivité propriétaire des baraquements après leur utilisation pour le logement des réfugiés. Dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 1942, le conseil municipal refusa cet achat, n'y trouvant aucun intérêt.

Après la guerre, rien n'était réglé et M. Delage n'avait encore perçu aucun dédommagement ! A son retour de captivité, Pierre prit en mains cette affaire pour être indemnisé pour ce terrain dont il devint le 6 janvier 1954 propriétaire par donation de son père. Pour régler son différend avec l'Etat, il s'adressa à un avocat de Guéret.

Nous avons expliqué comment le projet d'achat par le département pour y installer la subdivision du service vicinal, en 1957, échoua. Après différentes péripéties juridiques, l'affaire se solda par une convention signée, le 25 juillet 1959, entre le Ministère de la Construction, devenu gestionnaire des baraquements en dur, et M. Pierre DELAGE : celui-ci recevait, pour solde de tout compte, la somme de 300 000 francs (attention, ce n'était pas une fortune, cela représentait environ 5 000 euros d'aujourd'hui) ; Pierre DELAGE renonçait à toute réclamation ultérieure ; mais il restait propriétaire de son terrain et des bâtiments (alors déjà en mauvais état) qui y avaient été construits.

Les 5 000 euros équivalent au dédommagement de 300 000 francs, représentent, pour les vingt ans qu'a duré cette affaire, un loyer de l'ordre de 250 €/an. (Soit 780 €/ha/an).

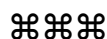
Après le décès de Pierre DELAGE, ses héritiers ont vendu le terrain à M. Michel PIGOIS pour y installer une activité artisanale.

**POUR TERMINER : LA RECONNAISSANCE DE STRASBOURG** : La ville de Strasbourg, comme d'autres villes d'Alsace-Moselle, a donné à des boulevards, rues, etc. le nom des principales villes d'accueil des évacués en 1939. C'est ainsi qu'une voie du quartier du Neuhof porte le nom de rue d'Aigurande.

Monsieur le Maire de Strasbourg, invité à notre commémoration, n'a pu venir se joindre à nous mais nous a adressé le message, que va vous lire M. le Maire de Blaesheim, dans lequel il écrit notamment : « je veux vous dire notre attachement à Aigurande et à ses habitants, et leur dire toute notre gratitude, en particulier aux familles d'accueil, celles qui, spontanément, ont non seulement ouvert leur porte mais aussi leur cœur à des réfugiés dont ils ignoraient tout. C'est un geste profondément humain, l'un de ceux qui marquent une vie, qui jalonnent le parcours d'une famille. »

Je ne pouvais pas trouver meilleure conclusion pour mon exposé.

Je vous remercie de votre attention.



Jean ALLORENT.